

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-huit mars** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

| | | | |
|-------------------------------------|----|-----------------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 23 | Date de convocation : | 22/03/2023 |
| Présents : | 18 | Date d'affichage : | 22/03/2023 |
| Votants : | 23 | Date de publication : | 22/03/2023 |

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **ROMANOTTO** Nicolas, **REIX** Stéphane, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **MARTELIN** Yves, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **NESMOZ** David, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **NOUET** Sylviane,

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

| | |
|---------------------------------|--|
| DELIBERATION n° 2023-020 | FINANCES Demande de subvention à la Région pour la construction d'une aire de jeux inclusive |
|---------------------------------|--|

Considérant l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la vieillesse et la dangerosité de l'aire de jeux communale actuelle,

Considérant la nécessité de disposer d'une aire de jeux inclusive, adaptée à tous les enfants.

La commune souhaite construire une nouvelle aire de jeux sur la zone située entre l'école primaire et la mairie. Cette aire de jeux permettrait aux enfants de s'épanouir sur des équipements neufs et plus adaptés à leurs besoins. En effet l'aire de jeux actuelle date de nombreuses années, suite à un incident elle a été fermée au public. De plus il est nécessaire de disposer d'installations ouvertes à tous, inclusives. Ce projet s'accompagnerait d'une réflexion sur l'accessibilité du projet, notamment en implantant des places de parking pour les personnes en situation de handicap.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur une demande de subvention à la région Auvergne—Rhône Alpes. Cette aide se nomme « Aménager et équiper une aire de jeux adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap ». La Région attribue une aide financière jusqu'à 50% des dépenses éligibles, dans la limite de 15 000 € par projet.

Elle peut prendre en charge une partie des dépenses d'aménagement d'aires de jeux adaptée et accessible ou d'acquisition de jeux de plein air inclusifs qui remplissent les conditions suivantes :

- Prise en compte des enfants porteurs de handicap dès le début du projet d'aménagement ;
- Prise en compte de l'accessibilité du parcours pour atteindre le parc de jeux ;

Le projet peut concerner tout type de handicap. Il s'agit des dépenses projet: coût d'achat des équipements, coût de la prestation de montage, sol amortissant autour de l'aire de jeux adaptée. D'autres co-financements sont possibles.

Après dialogue avec des prestataires du secteur, un devis englobant le projet entier a été fourni faisant état d'un montant de 50 773.08 € pour le projet total.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la construction d'une aire de jeu inclusive.
- De charger monsieur le Maire de transmettre à la Région Auvergne-Rhône Alpes l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

